

EDUCATION – SPORTS – CULTURE

Commission Académique de Concertation en matière d'Enseignement Privé

Thème : éducation

Mission : instance consultative concernant les contrats passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés

Composition : Monsieur le Préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, 2 représentants des services académiques et 2 personnalités qualifiées dans les domaines économique, social et culturel, 2 conseillers régionaux, 2 conseillers départementaux, 2 maires (Nord + Pas-de-Calais), un chef d'établissement d'enseignement primaire privé, un chef d'établissement d'enseignement secondaire ou technique privé, un maître enseignant dans un établissement d'enseignement primaire privé, un maître enseignant dans un établissement d'enseignement secondaire ou technique privé, 2 parents d'élèves

Nos représentants :

- titulaire : M. Jacques BACQUET, Maire de Quercamps
- suppléant : M. Gilbert ROLOS, Maire de Sallaumines

Textes de référence : décret n°85-1204 du 13 novembre 1985 modifié par le décret n°89.789 du 23 octobre 1989

Désignations faites : 11 mai 2006